



Coopération Régionale des Politiques Migrations Cartographie des organisations de la société civile

Synthèse Côte d'Ivoire





TABLE DES MATIÈRES

| ACRONYMES |
|--|
| |
| COOPERATION REGIONALE DES POLITIQUES MIGRATOIRES |
| |
| ENCADRÉS, GRAPHIQUES, CARTES ET TABLEAUX5 |
| LINCADRES, GRAFFIIQUES, CARTES ET TABLEAUX |
| |
| INTRODUCTION |
| |
| CHAPITRE 1. CONTEXTE PAYS |
| |
| LA COTE D'IVOIRE, UN PAYS ATTRACTIF |
| LA COTE D'IVOIRE, PAYS DE TRANSIT ET DE DEPART |
| LA DIASPORA IVOIRIENNE DANS LE MONDE |
| VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DE LA MIGRATION |
| |
| CHAPITRE 2. PROFIL DES OSC |
| |
| UN ECOSYSTEME EN CONSTANTE MUTATION |
| ET UNE SOCIÉTÉ CIVILE RELATIVEMENT FRAGILE |
| UNE PLURALITE D'ORGANISATIONS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS |
| UNE SOCIETE CIVILE AUX CAPACITES FINANCIERES ET D'ACTION LIMITEES23 |
| |
| CHAPITRE 3. ETAT DU DIALOGUE ET BESOIN EN ACCOMPAGNEMENT |
| |
| LA MISE EN PLACE DE RESEAUX POUR SOUTENIR LA REALISATION D'OBJECTIFS COMMUNS |
| UN DIALOGUE COMPLEXE ET A STRUCTURER |
| LES ACTEURS DE LA MIGRATION ENTRE QUETE DE LEGITIMITE ET CAPACITES LIMITEES |
| ACCOMPAGNER LA CAPACITE DE DIALOGUE ET D'INFLUENCE DES OSC IVOIRIENNES |
| |
| CHAPITRE 4. ANNUAIRE DES OSC INTERVIEWÉES33 |
| CHAPTINE 4. ANNOAINE DES OSCHVIENVIEWELS |
| ANNEXE 1. MÉTHODOLOGIE |
| ANINEAE 1. IVIE I NOUDULUGIE |
| A |
| APPROCHE METHODOLOGIQUE |
| LIMITES DE L'ETUDE CARTOGRAPHIQUE |
| |
| ANNEXE 2. BIBLIOGRAPHIE39 |





ACRONYMES

| ADEPT | Africa-Europe Diaspora Development Platform |
|-------------|---|
| AFD | Agence Française de Développement |
| ALTP | Projet d'Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes |
| ARDCI | Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire |
| ASAPSU | Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine |
| | · |
| BRAID | Bureau Régional d'Accueil, d'Information de la Diaspora ivoirienne |
| CCFD | Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement |
| CDC KENNEDY | Comité de Développement Communautaire de Kennedy |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEPICI | Centre de promotion des Investissements en Côte d'Ivoire |
| CERAP | Centre de Recherche et d'Action pour la Paix |
| CEVI | Centro di Volontariato Internazionale |
| CNDH - CI | Conseil National des Droits de l'Homme – Côte d'Ivoire |
| CNLPT | Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes |
| CRLMI | Comité régional de lutte contre la migration irrégulière |
| CRPM | Coopération régionale des politiques migratoires |
| CSCA-SMI | Contribution de la Société Civile Africaine à la Solution de la Migration irrégulière |
| CSCI | Convention de la Société Civile Ivoirienne |
| DGAT | Direction Générale de l'Administration du Territoire |
| DGD | Direction Générale de la Diaspora |
| FED UE | Fonds européen de développement - Union européenne |
| FOJECI | Forum des jeunes de Côte d'Ivoire |
| FORIM | Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations |
| FOSCAO-CI | Forum de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire |
| GRDR | Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural |
| GIZ | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Internationale Allemande |
| | pour le Développement) |
| IGDP | Institut pour la bonne Gouvernance, le Développement et la Prospective |
| LEISAD | Lutte Contre l'Immigration Irrégulière, Secours, Assistance et Développement |
| LIANE - UE | Leadership et initiatives des acteurs non étatiques – Union européenne |
| LIDHO | Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme |
| MIDEQ | Migration for Development and Equality |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OFII | Office français de l'Immigration et de l'Intégration |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU DAES | Organisation des Nations Unies - Département des affaires économiques et sociales |
| ONUDC | Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OSIWA | Open Society Initiative for West Africa |
| PAIPS | Programme d'Appui à l'Insertion Professionnelle et Sociale |
| PND | Programme National de Développement |
| REALIC | Réseau ouest africain de Lutte contre l'Immigration Clandestine |
| RIDD | Réseau Ivoirien des Diplômés de la Diaspora |
| RIOM | Réseau Ivoirien pour les Organisations de la Migration |
| | 1 |





| ROIDM | Réseau des Organisations Ivoiriennes et de la Diaspora pour le développement et la |
|-----------|--|
| | Migration |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UN | United Nations |
| UNHCR | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| WACTIPSOM | West Africa Coalition Against Trafficking in Persons & Smuggling of Migrant |





ENCADRÉS, GRAPHIQUES, CARTES ET TABLEAUX

Encadrés

Encadré 1 : L'État de Côte d'Ivoire engagé dans un processus de construction de ses politiques nationales en lien avec la migration

Encadré 2 : L'Avant-projet de loi relatif aux organisations de la société civile ivoirienne

Encadré 3 : La mobilisation de ressources additionnelles

Encadré 4 : La production de données sur la migration

Encadré 5 : Des centres d'hébergement d'urgence pour les migrants de retour et les victimes de traite

Encadré 6 : La défense des droits des migrants et la protection des défenseurs de droits

Encadré 7 : La promotion des investissements de la diaspora ivoirienne et l'appui aux initiatives de codéveloppement local

Encadré 8 : Les dynamiques de réseaux autour de l'enjeu des migrations Encadré 9 : Le mécanisme CNDH – ONGs et acteurs de la migration Encadré 10 : Le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes

Encadré 11 : Le projet Liane pour renforcer les capacités de dialogue de la société civile ivoirienne

Graphiques

Graphique 1 : Distribution des immigrés en Côte d'Ivoire par pays de naissance en 2014

Graphique 2 : Entrée annuelle des ressortissants ivoiriens dans les pays de l'OCDE

Graphique 3 : Année de création des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 4 : Gouvernance des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 5 : Typologie des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 6 : Effectif salarié des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 7 : Budget moyen annuel des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 8 : Sources de financement des organisations de la société civile ivoirienne

Graphique 9 : Diversité des thématiques d'intervention abordées par les organisations de la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations

Graphique 10 : Métiers des organisations de la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations

Graphique 11: Principaux bailleurs internationaux

Graphique 12 : Budget des projets mis en œuvre par la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations

Graphique 13: Principaux partenaires de mise en œuvre des projets

Graphique 14: Niveau des institutions avec lesquelles les OSC ivoiriennes dialoguent

Graphique 15 : Qualité du dialogue entre les OSC ivoiriennes et les institutions

Graphique 16 : État du dialogue entre l'État et les organisations de la société civile ivoirienne autour de la thématique des migrations

Graphique 17 : Difficultés rencontrées par rapport à la vie associative Graphique 18 : Difficultés rencontrées dans la gestion de projet

Graphique 19: Besoins d'appui pour remplir les missions

Carte

Carte 1: Principales villes de naissance des migrants, 2017 - 2020, Rapport de profilage des migrants ivoiriens

Tableaux

Tableau 1 : Rôles des ministères dans la gestion des migrations Tableau 2 : Besoins en formation et échanges avec les acteurs





INTRODUCTION

La migration occupe une place centrale dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. D'abord terre d'accueil de par son dynamisme économique et ses stratégies migratoires ouvertes, le pays a enregistré une augmentation de ses vagues d'émigration au début des années 2000. La complexité croissante du phénomène migratoire a conduit les acteurs institutionnels à lancer une réflexion autour d'une politique nationale de migration. En effet, il existe un corpus juridique relativement conséquent et un certain nombre de traités internationaux ont été ratifiés par la Côte d'Ivoire cependant, aucune politique nationale n'a encore été élaborée.

Le mouvement associatif ivoirien est très fécond et s'est structuré au fil des différentes crises socio-politiques traversées par le pays. Les acteurs évoluent au sein d'un cadre législatif inadapté mais en pleine refonte, avec des ressources limitées qui entravent leurs capacités d'anticipation, d'innovation et d'influence. Les 29 organisations de la société civile (OSC) rencontrées ont des profils très hétérogènes et interviennent à des degrés différents sur l'enjeu des migrations. 6 thématiques d'intervention ont été recensées : 1/Droits humains et défense des droits, traite des personnes 2/Migration irrégulière et libre circulation 3/Migration et développement 4/ Migrants de retour 5/Cohésion sociale, citoyenneté et paix 6/insertion socio-professionnelle des jeunes dans les localités de départ. Ces différentes thématiques sont investies via des actions de production de données, de sensibilisation, d'accueil/assistance/protection, d'orientation/insertion/réinstallation, de concertation/dialogue, de formation et de plaidoyer. La capacité de mobilisation des ressources des OSC ivoiriennes est relativement limitée. Les appels à projets sur la thématique de la migration ne sont pas récurrents et un réel défi de positionnement dans le paysage des acteurs du développement les contraints à trop souvent endosser le rôle de prestataires d'ONG internationales ou de partenaires techniques et financiers.

Des dynamiques de réseau foisonnent. Assez récentes et face à des enjeux de leadership, elles constituent tout de même la promesse d'une réelle structuration de la société civile ivoirienne autour de la thématique et d'un accroissement des capacités de dialogue. Quel que soit l'échelle d'intervention (internationale, nationale ou locale), les opportunités de participation de la société civile ivoirienne au dialogue sur la migration sont assez faibles. Les espaces d'expression sont peu nombreux et, aucun cadre de concertation institutionnalisé État/société civile n'a encore été mis en place. Des efforts sont à saluer, spécifiquement autour de la thématique de la traite des personnes. Un organe de coordination a été créé mais il n'est pas encore totalement ouvert aux acteurs de la société civile. Lorsque les opportunités de dialogue se présentent, la qualité de l'écoute est bonne mais les échanges ne sont pas toujours suivis d'effets. Afin d'assurer une participation éclairée, pleine et entière aux débats, il semble nécessaire d'accompagner la montée en compétences des OSC en vue d'améliorer leurs capacités de structuration, d'action et de dialogue.



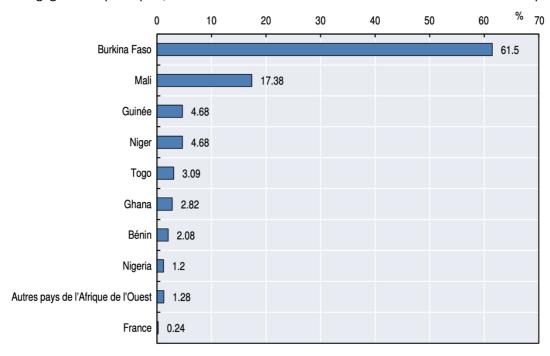


CHAPITRE 1. CONTEXTE PAYS

La Côte d'Ivoire face à un double défi : l'immigration et l'émigration

La Côte d'Ivoire, un pays attractif

La Côte d'Ivoire est un pays caractérisé par de fortes dynamiques migratoires, avec notamment une longue tradition d'immigration déclenchée par la colonisation en Afrique de l'Ouest, et consolidée dans les années 60 par une politique de migration agricole ouverte. Depuis, le pays est resté une destination privilégiée pour les migrants régionaux. En outre, sa forte croissance économique et les opportunités d'emploi qu'elle offre, font de la Côte d'Ivoire, l'une des destinations privilégiées en Afrique de l'ouest. En 2021, les immigrés représentaient environ 22% de la population (soit 6 435 835 personnes)¹, avec pour principales motivations la formation, la recherche d'emploi ou l'instabilité socio politique de leur pays d'origine. Plus de la moitié des immigrés en Côte d'Ivoire sont originaires du Burkina Faso et 15% sont maliens. La majorité des migrants exercent dans les domaines de l'agriculture, la pêche ou l'industrie, et sont peu qualifiés. La présence d'une diaspora importante en Côte d'Ivoire favorise aussi l'installation dans le pays. C'est le cas notamment des diasporas malienne et mauritanienne qui mettent en place des dispositifs d'aide à l'installation des nouveaux venus. Les ressortissants régionaux résident essentiellement dans les régions rurales (Sud-Comoé, Bas-Sassandra, Moyen-Cavally, Moyen-Comoé et Haut-Sassandra). Bien que l'immigration ait été longtemps perçue comme positive pour le développement économique du pays et ne nécessitant pas d'intervention spécifique de l'État, elle est aujourd'hui source de tensions, de repli identitaire et a un impact fort sur la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Les défis de l'accès aux ressources (ex. : foncier rural) et aux droits (ex.: traite des personnes, citoyenneté, etc.) se posent aujourd'hui avec acuité. Les différentes crises sociopolitiques ont ainsi cristallisé les débats autour de l'immigration et entrainé des retours massifs de population notamment au Burkina Faso et au Mali. L'immigré est souvent perçu comme une concurrence sur le marché de l'emploi ou encore facteur d'insécurité (ex. : stigmatisation de certaines communautés en lien avec la crise au Sahel). Malgré des engagements politiques, les tensions subsistent notamment dans l'ouest et le nord du pays.



Graphique 1: Distribution des immigrés en Côte d'Ivoire par pays de naissance en 2014, OCDE

_

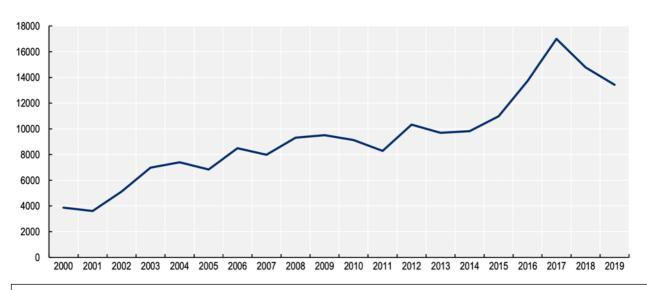
¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2021 (selon l'Institut National de la Statistique est considérée immigrée, toute personne qui n'a pas la nationalité ivoirienne.





La Côte d'Ivoire, pays de transit et de départ...

L'émigration quant à elle est assez récente, peu documentée et les données disponibles ne sont pas toujours fiables. Malgré une croissance économique annuelle oscillant entre 6 et 8%, la Côte d'Ivoire occupe la 4ème place des pays de provenance des migrants en Afrique tentant de rejoindre l'Europe (OIM). Accélérés par la crise ivoiriennes, les flux ont fortement augmenté entre 2000 et 2019, pour s'établir à près de 13 500 émigrés en 2019². La capitale ivoirienne constitue en outre un lieu de transit privilégié avant le départ pour l'Europe³. La migration ivoirienne représente plus de 5% (9,7% en 2020 selon l'ONU DAES) de la population totale, dont environ 15% résideraient au sein de l'Union Européenne⁴. Il semblerait en effet qu'elle soit essentiellement à destination des États membres de l'OCDE (240 000 émigrés en 2020) ; et la France la destination de choix en Europe des émigrés ivoiriens (143 000 personnes en 2020)⁵.



Graphique 2: Entrée annuelle des ressortissants ivoiriens dans les pays de l'OCDE, 2000 - 2019, OCDE

Les pays d'Afrique de l'Ouest restent cependant les principales destinations des ressortissants ivoiriens. Selon les Nations Unis, 80% des émigrés ivoiriens résideraient en Afrique de l'Ouest avec pour principales destinations, le Burkina Faso et le Mali, pour la majorité, des personnes nées en Côte d'Ivoire et de parents originaires de ces pays. Le Maroc et la Tunisie constituent également des pays d'accueil des ivoiriens de l'extérieur avec respectivement 30 000 et 20 000 résidents en 2020.

La proportion de femmes (50%) et la part des diplômés de l'enseignement supérieur (20%) parmi les émigrés ivoiriens restent les plus élevées des pays de l'UEMOA. Pour 89% des émigrés ivoiriens, le départ est motivé par la recherche d'un travail et de meilleures opportunités économiques⁶. Suite à la crise post-électorale de 2010-2011, selon l'UNHCR, en 2020, près de 38 000 réfugiés ivoiriens étaient installés en Afrique et en Europe (principalement au Libéria, au Ghana, en Guinée, en France et en Italie). En outre, en 2019, plus de 10 000 étudiants ivoiriens étaient en mobilité internationale, en France, aux États-Unis, au Canada, en Russie et au Maghreb.

Les principales villes de départ des migrants sont Abidjan (26%), Bouaké (4%), Daloa (10%), et Man (6%)⁷; la

Rapport de promage 2016, Onvi

² Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger, OCDE 2022

³ Rapport de profilage 2018, OIM

⁴ Plan National de développement 2016-2020 : Diagnostic Stratégique de la Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'Émergence. S

⁵ Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger, OCDE 2022

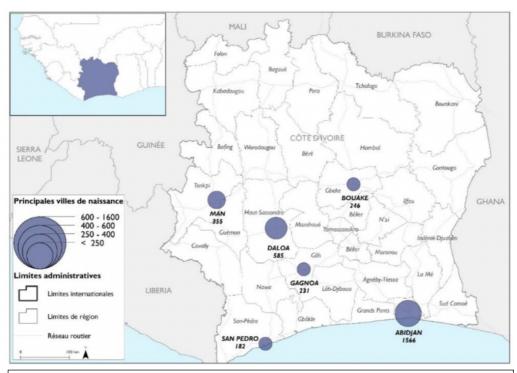
⁶ Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2027-2020, OIM

⁷ Rapport de profilage des migrants ivoiriens 2027-2020, OIM : enquête réalisée auprès d'un échantillon de 6500 migrants ivoiriens





capitale constituant à la fois un lieu de migration en quête d'opportunités économiques et de transit pour réunir les fonds avant le départ (cf. carte n°1). Malgré l'accalmie en 2011, l'émigration n'a cessé de croître et avec elle, les perspectives de transfert de fonds.



<u>Carte 1</u>: Principales villes de naissance des migrants, 2017 - 2020, Rapport de profilage des migrants ivoiriens, OIM

La diaspora ivoirienne dans le monde

Bien que relativement faibles (la plupart des ivoiriens de l'extérieur réside dans des pays à faibles revenus), les fonds transférés constituent une manne financière importante pour de nombreux ménages en Côte d'Ivoire. En 2020, ils étaient estimés à 335 millions de dollars américains, soit 0,7% du PIB8). L'Europe, et particulièrement la France, l'Italie et l'Allemagne accueillent une diversité d'associations d'ivoiriens de l'extérieur (associations de base et faitières). Contrairement à des pays comme le Mali et le Sénégal, la diaspora ivoirienne contribue peu à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales et nationales, ce qui se traduit par leur faible implication dans les actions de développement. Malgré de récentes tentatives, la faible structuration des membres de la diaspora rend difficile sa mobilisation par les acteurs ivoiriens. Depuis 2010, le pays enregistre de nombreux retours (volontaires ou forcés). Chaque année, environ 200 ivoiriens (sur 8 300 obligations de quitter le territoire en 2019) sont renvoyés au départ de la France⁹. Selon l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII), en 2019, 48 ivoiriens ont bénéficié du dispositif d'aide au retour. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le gouvernement ont quant à eux accompagné le retour de plus de 10 000 personnes entre 2010 et 2021, essentiellement en provenance d'Afrique du Nord (Lybie, Maroc et Tunisie) et du Niger. A ces chiffres s'ajoutent les « repats » (femmes et hommes de la diaspora ivoirienne qui décident de retourner investir ou travailler dans leur pays d'origine) motivés par la croissance économique du pays. Aucune donnée n'est actuellement disponible sur ce phénomène qui ne cesse de croître.

8_

de retour

⁸ Banque Mondiale

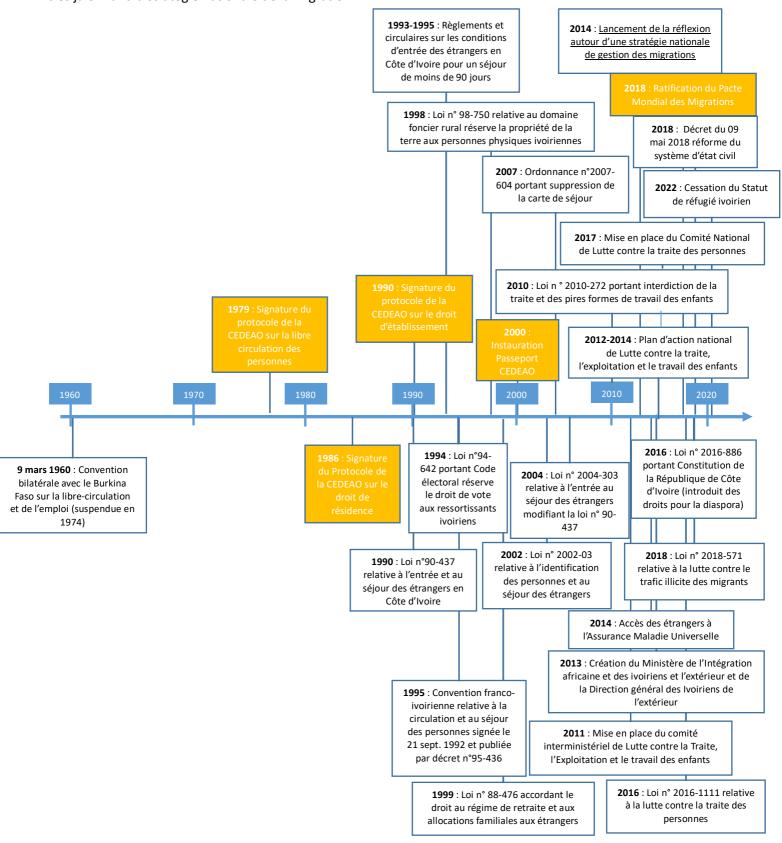
⁹ Panorama de l'émigration ivoirienne, Talents à l'étranger, OCDE 2022





Vers une politique nationale de la migration

Les migrations ivoiriennes représentent un potentiel économique et social peu exploité. Malgré une volonté politique affichée, aucune politique nationale de gestion des migrations n'a jusqu'alors été validée. La gestion de la migration est cependant prise en charge dans certaines politiques sectorielles. De nombreuses lois ont été adoptées et des engagements internationaux ratifiés depuis le début des années 60. Ci-dessous les principales dates clés jalonnant la stratégie nationale de la migration :







En Côte d'Ivoire, il existe donc un corpus juridique assez conséquent en lien direct ou dans des domaines connexes à celui de la migration. La politique de la Côte d'Ivoire en matière de migration est plutôt non-discriminante. Des efforts sont toutefois nécessaires pour garantir la pleine application des textes en vigueur. Malgré de nombreuses actions de plaidoyer de la part des Organisations de la Société Civile (OSC), la Côte d'Ivoire n'a pas encore ratifié les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives aux travailleurs migrants (Convention n°97 datant de 1949 et Convention n° 143 datant de 1975) ainsi que la Convention des Nations Unis sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille datant de 1990. A noter également que très peu de lois sur l'émigration ont été promulguées. Depuis 2010, une attention particulière est accordée à la question de la traite des personnes. Un plan d'action national a été élaboré et la problématique est prise en charge dans le cadre du Comité National de Lutte contre la Traite des personnes (CNLTP), seul organe de coordination dans le domaine des migrations. Le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 prévoyait la mise en place d'un Office national de la migration qui n'est pas encore fonctionnel. L'État ivoirien a cependant initié des actions concrètes pour renforcer la prise en charge de la migration : en 2013, le Ministère de l'Intégration africaine et des ivoiriens de l'Extérieur a été créé ainsi que la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (devenue la Direction Général de la Diaspora en 2022)¹⁰. Bien qu'elle soit à saluer cette initiative reste limitée. Aujourd'hui, la gestion des migrations est fractionnée entre plusieurs Ministères.

| Ministère | Attribution(s) |
|--|--|
| Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité | Gestion administrative et sécuritaire de la migration |
| Ministère du Plan et du Développement | Politiques démographiques |
| Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora | Protection des ressortissants ivoiriens à l'étranger et relations avec la Diaspora |
| Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté | Lutte contre la traite des personnes |
| Ministère de la Femme, de la famille et de l'Enfant | Lutte contre le travail des enfants |
| Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale | Lutte contre le travail des enfants, délivrance des permis de travail |
| Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique | Surveillance épidémiologique aux frontières |

Accompagnés par différents bailleurs de fonds, trois documents stratégiques ont été élaborés: la stratégie Migration et Développement (2017), la politique nationale de gestion de la diaspora ivoirienne (2014) et la stratégie de mobilisation des ivoiriens de l'Extérieur (2019). Dans le cadre du projet d'« Appui au développement d'une Politique migratoire nationale », depuis septembre 2020, l'OIM accompagne l'État ivoirien dans la définition de sa Politique nationale migratoire.

¹⁰ La Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur poursuit deux objectifs : l' « assistance aux ivoiriens de l'étranger en encourageant et en coordonnant les initiatives visant leur regroupement » et « la promotion de leurs intérêts et leur protection »







L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE ENGAGÉ DANS UN PROCESSUS DE CONSTRUCTION DE SES POLITIQUES NATIONALES EN LIEN AVEC LA MIGRATION

La politique nationale de migration

Mis en œuvre par l'OIM, le projet d'« Appui au développement d'une politique migratoire nationale » vise à renforcer les capacités du gouvernement à développer sa politique nationale et améliorer la gouvernance des migrations en Côte d'Ivoire. Il souhaite également contribuer à l'amélioration de la cohérence des politiques et l'augmentation de la capacité du gouvernement à mieux aligner les stratégies de migration et de développement rural. Dans le cadre de ce projet des consultations pluri-acteurs ont été organisées en vue de construire la feuille de route pour la politique migratoire.

9 axes prioritaires du gouvernement ont ainsi été définis :

- Axe 1 : Cadre harmonisé de concertation et coordination
- Axe 2 : Renforcement du cadre juridique
- Axe 3 : Renforcement du système de collecte des données
- Axe 4: Protection des migrants et de leurs droits
- Axe 5 : Renforcement de la sensibilisation et des migrations sûres et informées
- Axe 6: Promotion de la diaspora
- Axe 7 : Renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de migration
- Axe 8 : Prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le cadre des migrations internationales
- Axe 9 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée

Le projet est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora. Il prévoit des actions de renforcement de capacités des acteurs nationaux (construction d'une politique migratoire, le lien genre et migration) et une assistance technique pour améliorer la Coordination entre les différentes institutions sur la gestion des migrations.

La politique nationale de Gestion Intégrée des Frontières en Côte d'Ivoire (PNGIF-CI)

Créée par Décret n°2017-462 du 12 juillet 2017, la Commission Nationale des Frontières en Côte d'Ivoire (CNFCI) a lancé en 2021 les travaux d'élaboration de la Politique Nationale de Gestion Intégrée des Frontières. Le processus est accompagné par plusieurs partenaires techniques et financiers dont la GIZ, l'UEMOA, l'OIM ou encore l'ONG Equal Access. Cet outil de cadrage et de pilotage en matière de gouvernance des frontières vise :

- La réaffirmation des limites territoriales de la Côte d'Ivoire
- Le renforcement de la sécurité
- La gestion de la migration
- L'amélioration de l'offre de service public aux populations frontalières
- La promotion du développement socio-économique
- Le maintien de la paix et de la cohésion sociale
- Le renforcement de la coopération transfrontalière en vue de l'intégration sous régionale et régionale

Enfin, plus spécifiquement sur la question de l'engagement de la diaspora qui est prise en compte dans <u>la nouvelle</u> <u>Constitution de 2016</u>, les stratégies mises en place visent à assurer la protection des ivoiriens de l'extérieur et leurs biens, ainsi que favoriser la mobilisation des ressources et les investissements en Côte d'Ivoire. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place :

Renforcer la couverture diplomatique de la Côte d'Ivoire





- Représentation de la diaspora au sein du Sénat
- Création d'une plateforme en ligne dédiée à la diaspora ivoirienne (www.diasporacotedivoire.org)
- Organisation du Forum Diaspora for Growth en lien avec le Centre de promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)
- Signature d'un accord entre le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora et le Fonds de Solidarité Africain pour faciliter les investissements de la diaspora
- Prix d'excellence du meilleur ivoirien de la diaspora et décoration des ivoiriens de l'extérieur
- Organisation tous les deux ans du forum de la Diaspora ivoirienne en vue de renforcer les relations avec les ivoiriens de l'extérieur
- Lancement d'appels à candidatures internationaux pour encourager le retour des talents et compétences de la diaspora

En lien avec l'OIM, l'État a également mis en place des mesures incitatives (cash, accompagnement administratif dans le pays d'accueil/transit et réinsertion) pour favoriser le rapatriement des migrants de la Libye, du Maroc, de la Tunisie ou encore du Gabon et de l'Angola.



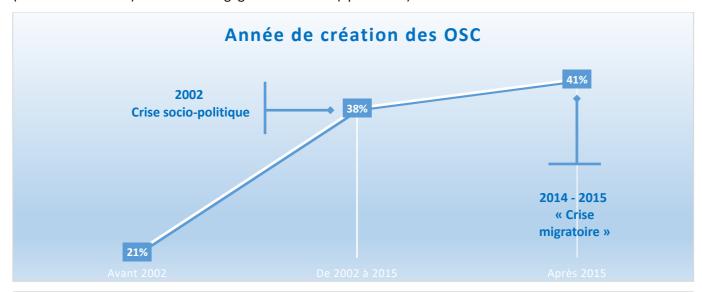


CHAPITRE 2. PROFIL DES OSC

Une pluralité d'OSC ivoiriennes intervenant dans le domaine des migrations

Un écosystème en constante mutation...

Le mouvement associatif ivoirien est très fécond. Il s'est structuré à la faveur des différentes crises socio-politiques traversées par le pays. En 2017, plus de 8 000 organisations de la société civile (OSC) avaient été enregistrées par la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT). Le lendemain de la crise de 2002 a marqué l'essor de la société civile ivoirienne. Cette tendance est confirmée dans la cartographie réalisée par le CERAP¹¹ en 2020, qui catégorise la société civile en Côte d'Ivoire en 3 générations : récréative ou identitaire (avant 1980), de rupture (entre 1980 et 2000) et celle de l'engagement militant (après 2000).



Graphique 3 : Année de création des organisations de la société civile ivoirienne, 2022, CRPM

Comme illustré sur le graphique 3, 41% des 29 OSC interrogées ont été créées à la suite de la crise migratoire, après 2015. Ces associations évoluent au sein d'un cadre juridique (la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations) jugé imprécis, inapproprié au regard des mutations profondes qu'a subi le pays, et par ricochet, les organisations de la société civile. Plus de la moitié des associations rencontrées ont mentionné l'importance d'une révision de la loi.

Suite à une large consultation lancée en juin 2021, une proposition de réforme¹² de la loi a été présentée en octobre 2021. Cette dernière a suscité de vives réactions de la part des OSC qui questionnent entre-autre le respect des principes de libertés publiques (le rôle des préfets n'étant pas encadré par la loi) et demandent la réaffirmation de la garantie de protection des défenseurs de droits¹³ ainsi que la mise en place d'un cadre d'échange permanent entre l'État et les OSC. La nouvelle loi devrait de ce fait réussir à créer les conditions pour une contribution optimale de la société civile ivoirienne à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

¹¹ Cartographie de la contribution des organisations de la société civile à la gouvernance sectorielle en Côte d'Ivoire, CERAP-UE, 2020

¹² Avant-projet de loi relatif aux Organisations de la Société Civile (voir extrait ci-dessous)

¹³ Loi n° 2014-388 du 20 janvier 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'homme et son décret n°2017-121 du 22 février 2017 portant modalité d'application







L'AVANT-PROJET DE LOI RELATIF AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (RÉFORME EN COURS)

« Le texte proposé reprend les principaux acquis de la loi 1960, notamment le principe de liberté. Mais, il apporte également des innovations qui concernent principalement trois aspects, à savoir :

- La prise en compte de toutes les formes d'association, non comprises, celles faisant déjà l'objet d'un texte particulier ;
- La gouvernance des OSC;
- Le financement des OSC.

Au niveau de la gouvernance, il suggère :

- La mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation des OSC;
- La conformité aux principes de bonne gouvernance, du mode d'organisation et de fonctionnement des OSC :
- La mise en place d'un système de traçabilité de l'origine et de l'utilisation des subventions et dons.

En matière de financement, il envisage :

- La libre fixation du montant des cotisations des membres qui était plafonné à dis mille francs CFA
- La définition des conditions d'exonération fiscale et douanière des OSC selon les spécificités de chacune d'elles
- L'éligibilité des OSC aux financements intérieurs et extérieurs ;
- La définition des conditions d'accès aux subventions de l'État. »

Extrait de l'exposé des motifs de l'Avant-projet de loi relatif aux organisations de la société civile

... et une société civile relativement fragile

80% des OSC interrogées sont basées à Abidjan. 20% des associations intervenant dans le domaine de la migration ne disposent pas de siège ou ne sont pas correctement installées. Il s'agit principalement des associations d'assistance aux migrants de retour ou en transit (fondées pour la plupart par d'anciens migrants) ou d'associations de la diaspora malienne en Côte d'Ivoire. 1/3 des associations rencontrées comptent moins de 10 membres. S'agissant des petites associations, la gouvernance repose sur un petit noyau de membres actifs (1 à 3 personnes).

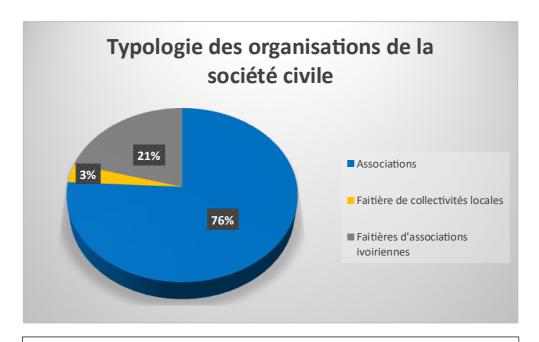


<u>Graphique 4</u> : Gouvernance des organisations de la société civile ivoirienne, 2022, CRPM





Dans le cadre de la cartographie, 76% des OSC interrogées sont des associations de base (de développement, communautaires, religieuses, de défense de droits, etc.), 21% des faitières d'associations ou membres de faitières internationales (migration, jeunesse, diaspora, genre, etc.) et une faitière de collectivités locales.



Graphique 5: Typologie des organisations de la société civile ivoirienne, 2022, CRPM

Près de la moitié des associations n'ont pas de salarié. Les bénévoles, dans la plupart des cas, les membres actifs de l'association, sont mobilisés en fonction des moyens disponibles pour la mise en œuvre des actions. Une donnée qui interroge la pérennité des associations intervenant dans le domaine de la migration et leur capacité à agir de manière efficiente et durable.



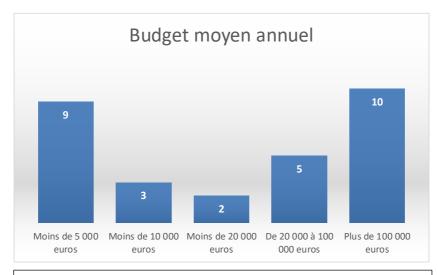
<u>Graphique 6</u> : Effectif salarié des organisations de la société civile ivoirienne, 2022, CRPM

Un tiers des associations rencontrées disposent d'un budget annuel de moins de 5 000 euros et près de la moitié de moins de 20 000 euros. Une absence de moyens qui réduit les capacités de proposition, d'action et d'innovation



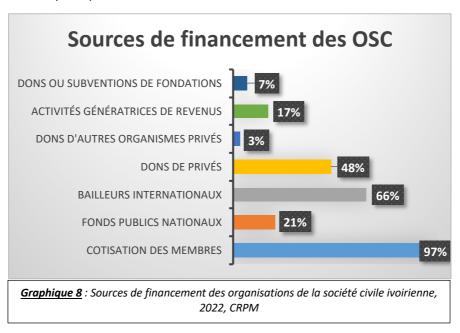


des acteurs. La mobilisation des ressources constitue le premier défi des OSC intervenant dans le domaine de la migration.



<u>Graphique 7</u>: Budget moyen annuel des organisations de la société civile ivoirienne, 2022, CRPM

97% des OSC ivoiriennes mobilisent des cotisations de leurs membres. Pour un tiers d'entre-elles, les cotisations des membres constituent la principale source de financement. Deux tiers des OSC parviennent à mobiliser des financements de bailleurs internationaux. Elles se positionnent, pour un grand nombre d'entre-elles, en tant que prestataires des principaux bailleurs de fonds dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ponctuelles autour des questions de migrations (actions de sensibilisation, production de données, formation, etc.). Elles ont pu bénéficier de financements de l'OIM ou encore de la GIZ pour l'organisation de journées de sensibilisation ou de formation. Une posture qui ne leur permet pas de contribuer à la décision et à la construction des projets. Le changement de perception des acteurs de la société civile par les bailleurs de fonds sur la thématique de la migration reste un enjeu majeur. Bien que des évolutions soient perceptibles pour les OSC les plus importantes, un repositionnement de la société civile ivoirienne en tant qu'acteur de développement à part entière s'avère nécessaire. Les fonds publics nationaux mobilisés sont principalement en nature.









LA MOBILISATION DE RESSOURCES ADDITIONNELLES

Le REALIC propose un service d'accompagnement à la migration légale

En parallèle des activités de l'ONG, et pour faire face à la difficulté d'accès à l'information sur la migration légale et la lourdeur des démarches administratives, le REALIC a mis en place un service dédié à l'accompagnement à la migration légale. Il se concentre sur les projets de migrations professionnelles saisonnières et propose un accompagnement personnalisé tout au long du processus migratoire. Il aide également à l'insertion dans le pays d'accueil grâce à une évaluation des compétences et un appui à la recherche d'emploi en adéquation avec le profil du candidat au départ. Ce service représente une activité génératrice de revenus pour le REALIC et permet de mobiliser des financements pour la mise en œuvre des actions portées par l'ONG.

Une pluralité d'organisations intervenant dans le domaine des migrations

L'enquête a permis de cartographier une diversité d'OSC intervenant dans le domaine des migrations soit en thématique principale (38%) ou alors en thématique secondaire, connexe aux secteurs d'intervention des organisations dans les localités de départ des ressortissants ivoiriens. Seul un quart des OSC sont spécialisées et travaillent exclusivement sur la thématique.

Paradoxalement aux éléments présentés dans le contexte du pays, seulement 21% des OSC rencontrées abordent exclusivement la question de l'Immigration; un enjeu pourtant bien plus ancien en Côte d'Ivoire que celui des déplacements vers l'Afrique de l'ouest et l'Europe. La thématique est abordée sous l'angle de la cohésion sociale, de la paix et de l'intégration des migrants régionaux.



LA PRODUCTION DE DONNÉES SUR LA MIGRATION

Les inégalités sociales de la migration entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Dans le cadre du projet Migration for Development and Equality (MIDEQ), l'Institut pour la bonne Gouvernance, le Développement et la Prospective (IGDP) mène une étude sur le couloir Burkina Faso - Côte d'Ivoire afin d'explorer le vécu des enfants qui migrent et de ceux qui restent au Burkina Faso. Elle examine les déplacements des ressources entre les deux pays, en prenant en compte les implications des flux migratoires sur la pauvreté et d'autres inégalités. Elle porte aussi un regard sur la migration Sud-Sud et les inégalités en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'étude qui a été réalisée dans les principales localités d'accueil de la diaspora burkinabè montrent que la Côte d'Ivoire représente le premier choix de destination des migrants (94% des répondants). La quête financière constitue la principale raison de migration, renforcée par l'implication des proches dans la décision (47%). L'étude fait également état de plusieurs inégalités, dont l'inégalité de revenus conséquence notamment de l'exclusion sociale liée à l'accès aux ressources foncières) et l'inégalité de droit, rattachée à la citoyenneté des migrants.

https://www.mideq.org/fr/blog/les-résultats-de-la-recherche-de-3-ans-sur-les-inégalités-sociales-de-la-migration-entre-le-burkina-faso-et-la-côte-divoire-publiés-par-le-mideq/





L'immigration est également traitée dans le cadre de projets de co-développement local portés par des associations de migrants régionaux en Côte d'Ivoire. Compte-tenu de la couverture géographique du projet CRPM, l'enquête s'est focalisée sur la diaspora malienne. 3 associations de la diaspora malienne ont été rencontrées dans le cadre de projets de co-développement qu'elles mènent en lien avec leur territoire d'origine. Il s'agit du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM), de l'association pour la solidarité et le développement des ressortissants de la commune de Toya en Côte d'Ivoire et de Badakanou (Association des ressortissants pour le développement de Badani).

24% des OSC traitent à la fois les enjeux d'Immigration et d'Émigration. Il s'agit notamment des structures de défense de droits (la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme - LIDHO), l'ONG PAIPS qui intervient sur la thématique Migration & Développement en lien avec les diasporas en France et en Côte d'Ivoire, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) et FOSCAO-CI à travers le prisme de la libre circulation dans l'espace CEDEAO et des enjeux autour de l'immigration irrégulière et du retour des migrants, les associations intervenant dans le domaine de la traite des personnes (SOS Exclusion) et les centres de transit, de protection et de réinsertion qui accueillent aussi bien les migrants de retour que les migrants régionaux victimes de traite.



DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES MIGRANTS DE RETOUR ET LES VICTIMES DE TRAITE

Accompagnés par Expertise France dans le cadre du projet d'Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes (ALTP) dans les pays du Golfe de Guinée, et par l'OIM pour l'accueil et l'insertion des migrants de retour, les Centres de transit et d'hébergement jouent un rôle essentiel dans les stratégies de protection des migrants en Côte d'Ivoire. Avec une capacité d'accueil allant de 50 à 100 places, ils sont régulièrement sollicités par l'OIM mais aussi par les structures de l'État pour l'accueil des personnes en détresse.

L'ONG Cavoequiva

Le centre propose une prise en charge temporaire des jeunes filles victimes de maltraitance ou de violence sexuelle, et contribue à leur autonomisation et insertion professionnelle. Plus d'une centaine de filles, mineures pour la plupart, sont accueillies au centre chaque année. Certaines sont originaires du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, du Mali, de la Sierra Leone et du Togo. Lorsque les relais sont disponibles, le centre accompagne également le retour et la réintégration des jeunes filles dans leur pays d'origine.

L'ONG Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)

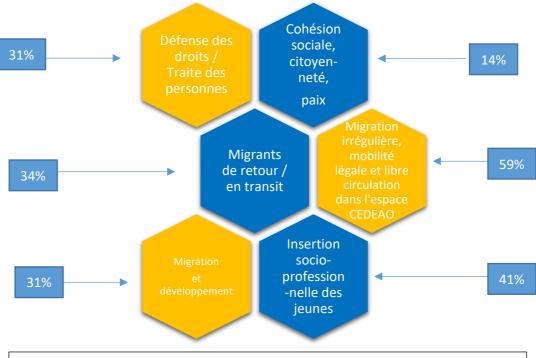
Le centre de transit de l'ONG CIP a bénéficié de l'appui de l'OIM pour sa réhabilitation en 2020. Il reçoit des migrants de retour de l'Algérie, du Burkina Faso, de l'Espagne, d'Italie, de la Lybie, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger ou de la Tunisie. Ces migrants sont orientés par l'OIM, bénéficient d'un accueil à l'aéroport et d'une prise en charge complète (hébergement, restauration et psycho-sociale) à leur arrivée au centre. Le centre accueille plus de 100 bénéficiaires par mois pour une durée moyenne de 1 à 3 jours (3 mois ou plus pour les victimes de traite).

La question de **l'émigration est exclusivement traitée par 55%** des OSC interrogées. Elle est abordée à la fois sous l'angle de la migration irrégulière via des actions de sensibilisation, d'information et de formation, à travers l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes, par des associations de migrants de retour ou encore par le biais d'initiatives en direction des jeunes ivoiriens en mobilité (le Réseau ivoirien des diplômés de la diaspora accompagne les jeunes étudiants dans leur pays d'accueil et favorise leur réinstallation en Côte d'Ivoire).





Le schéma ci-dessous récapitule l'ensemble des thématiques prises en charge par les organisations de la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations.



<u>Graphique 9</u>: Diversité des thématiques d'intervention abordées par les organisations de la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations, 2022, CRPM

Ainsi, près de 60% des OSC interviennent sur la thématique de la migration irrégulière, de la mobilité légale et la libre circulation dans l'espace CEDEAO. La plupart des OSC interrogées organisent des actions ponctuelles de sensibilisation, de concertation et de formation des acteurs sur la thématique de la migration irrégulière (le Réalic, la FOJECI, SOS Immigration clandestine, la CSCI, Diaspora Hebouca Yeou, Espoir Vie, le RIDD, MOAE, Mouvement Humaniste Communautaire, CEVI). L'association CDC Kennedy, œuvrant dans un quartier populaire d'Abidjan, développe également une approche communautaire avec la mise en place d'un dispositif d'appui psychologique aux familles des victimes de la migration irrégulière. Des actions de plaidoyer en faveur de la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO sont menées par l'association FOSCAO-CI et la faitière CSCI (actions de sensibilisation des jeunes sur les droits et obligations en matière de migration dans l'espace CEDEAO, caravane et actions de promotion du protocole de la CEDEAO).

34% des OSC prennent en charge la question des migrants de retour/ en transit. Il s'agit notamment d'OSC créées par des migrants de retour (Diaspora Hebouca Yeou, Association des Migrants pour l'Assistance et la Réinsertion ou Lutte Contre l'Immigration Irrégulière, Secours, Assistance et Développement - LEISAD) ou de l'association ASAPSU. Ces associations sont spécialisées dans la prévention, l'assistance, la réinsertion des migrants de retour, des réfugiés et des déplacés, ainsi que la lutte contre le trafic de migrants. **31% des OSC agissent dans le domaine de la lutte contre la traite et de la défense des droits des migrants**.







LA DÉFENSE DES DROITS DES MIGRANTS ET LA PROTECTION DES DÉFENSEURS DE DROITS

Plaidoyer pour l'inclusion des migrants, déplacés internes et frontaliers dans le programme économique, social et humanitaire de réponse COVID-19

Afin d'apporter une réponse équitable et inclusive aux conséquences de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, la Ligue ivoirienne des droits de l'Homme (LIDHO) a mené des actions de plaidoyer pour l'intégration des personnes migrantes, des ivoiriens de l'extérieur, des déplacés internes et externes, ainsi que des populations transfrontalières au programme national de riposte. Le programme avait en effet été conçu pour apporter un soutien aux personnes vulnérables vivant dans la capitale, sans tenir compte des impacts des mesures restrictives sur les populations de l'intérieur du pays, et plus spécifiquement les populations en mouvement.

Soutenir les populations en difficultés dans les pays de transit

L'ONG LEISAD intervient depuis 2017 dans la lutte contre le trafic des personnes migrantes et la traite des personnes. Elle aide au rapatriement des ressortissants ivoiriens en difficulté à l'étranger à travers la plateforme panafricaine CSCA-SMI (Contribution de la Société Civile Africaine à la Solution de la Migration irrégulière) composée d'associations, d'ONG, de professionnels et bénévoles dans des pays comme la Tunisie, le Koweit, la Mauritanie, le Mali... et grâce à une collaboration renforcée avec les ambassades de Côte d'Ivoire dans les pays.

La défense des droits des personnes migrantes dans les pays de départ ou de transit constitue un enjeu fort de la gouvernance des migrations. Elle n'est cependant pas sans risque, des témoignages de menaces de « passeurs » dans la lutte contre la traite ou de cambriolage de siège d'association ont été recueillis lors de la mission de collecte. Bien que la loi 2014-388 du 20 juin 2014 assure la protection des défenseurs de droits de l'Homme et celle de leur famille, les militants des droits des migrants demandent un renforcement du cadre juridique avec entre-autre une réaffirmation de ce principe de protection dans la nouvelle loi relative aux associations ivoiriennes.

Dans les principales localités de départ (Abidjan, Bouaké et Daloa), les acteurs proposent des **actions d'insertion socio-professionnelle des jeunes (41%)**. Quelques actions de sensibilisation sont menées en marge de l'appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes. Ainsi, les membres du Réseau des Organisations Ivoiriennes et de la Diaspora pour le développement et la Migration (ROIDM) sont très actifs sur ces questions (Espoir Vie, PAIPS, Réseau Femme espoir, Mouvement Humaniste Communautaire, CEVI, MOAE).

31% des OSC interviennent sur la thématique **migration et développement**. Certaines emploient le terme « Migration et développement » pour qualifier les actions de promotion du développement local dans les localités de forte migration. Spécifiquement sur le lien entre diaspora et développement des territoires (origine et accueil), nous pouvons citer les associations de la diaspora malienne qui mettent en œuvre des projets de développement en lien avec leur territoire d'origine, le PAIPS et le ROIDM qui accompagnent les associations sur le double-espace de la migration ainsi que l'ARDCI et le RIDD qui œuvrent pour l'investissement de la diaspora et le retour des compétences (jeunes diplômés) dans les territoires d'origine.







LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA IVOIRIENNE ET L'APPUI AUX INITIATIVES DE CO-DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les Bureaux Régionaux d'Accueil, d'Information de la Diaspora ivoirienne (BRAID)

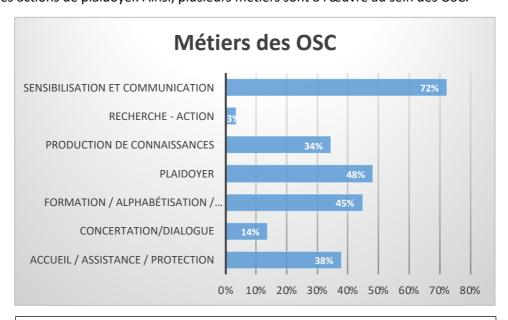
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Action de Coopération Sud-Sud en matière de migration », en partenariat avec Expertise France, l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) a accompagné 3 régions pilotes (San Pedro, la Nawa et Cavally), déjà engagées dans des partenariats de coopération Sud-Sud avec 3 régions marocaines (le Souss Massa, l'oriental et Beni Mellal-Khenifra), à renforcer l'engagement des diasporas à travers la mise en place de BRAID. Ces bureaux régionaux sont dédiés à l'accueil, l'information et l'orientation de la diaspora en vue de favoriser leur investissement dans les secteurs porteurs.

Des formations pour garantir la montée en compétences des acteurs du co-développement local

L'ONG PAIPS a développé une série de modules pour le renforcement de capacités des organisations de la diaspora ivoirienne, leurs partenaires locaux et les associations de ressortissants étrangers en Côte d'Ivoire. 4 modules sont ainsi disponibles : 1/Création d'une association en Côte d'Ivoire 2/Bonne gouvernance associative 3/Mobilisation des ressources dans une association 4/Gestion financière d'une association. Les associations sont également accompagnées dans le montage et la mise en œuvre des projets. Un réseau de 30 organisations ivoiriennes engagées dans des actions de co-développement local a d'ailleurs été mis en place : le réseau ivoirien pour les organisations de la migration (RIOM).

Enfin, seulement 14% des acteurs abordent les enjeux de cohésion sociale, citoyenneté, vivre ensemble et paix. Il s'agit du CERAP, d'ASAPSU, de l'ONG Indigo CI et de l'ONG de recherche IGDP.

Compte-tenu de la diversité des sujets abordés et la pluralité des OSC impliquées, le niveau d'intervention est assez hétérogène. La mobilisation peut intervenir par le biais d'actions de sensibilisation ou à travers des approches holistiques intégrant de la production de données, de la recherche-action, de la concertation, du renforcement de capacités et des actions de plaidoyer. Ainsi, plusieurs métiers sont à l'œuvre au sein des OSC.



<u>Graphique 10</u> : Métiers des organisations de la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations, 2022, CRPM

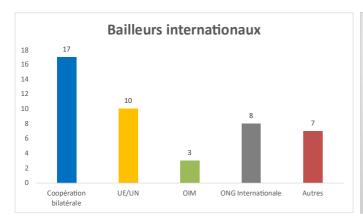


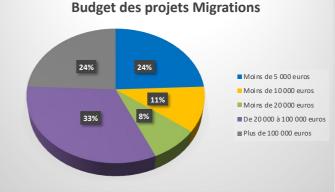


De toute évidence, la sensibilisation et la communication reste de loin le métier partagé par la majorité des OSC (72%). Ces actions sont celles qui drainent le plus facilement les financements et particulièrement par le biais de contrats de prestation de services. La formation et le plaidoyer sont des expertises présentes au sein de la moitié des associations interrogées. Ce constat reste à nuancer car, en fonction des associations, le degré d'expertise est plus ou moins confirmé (certaines associations associent les actions de sensibilisation à de la formation ou du plaidoyer). C'est également le cas pour la production de données. Certains livrables relèvent du domaine de la production scientifique et d'autres s'apparentent à des outils de sensibilisation. L'expertise en matière d'accueil, d'assistance et de protection des migrants, reste assez développée, surtout en capitale, avec la présence de plusieurs centres de transit. En revanche, très peu d'associations interviennent dans la recherche-action. C'est le cas de l'ONG Indigo Cl qui, à travers une approche de recherche – action participative, mène des actions autour des enjeux de cohésion sociale et de partage des ressources entre communautés allochtones et allogènes dans l'ouest du pays.

Une société civile aux capacités financières et d'action limitées

Comme évoqué plus haut, les OSC intervenant sur la thématique des migrations restent fortement dépendantes des financements extérieurs, ce qui conditionne de fait, l'action. Les **principaux bailleurs** mobilisés dans le cadre du financement des 37 projets recensés¹⁴ sur les migrations en Côte d'Ivoire sont les coopérations bilatérales avec en tête la coopération française (Expertise France sur la question de la traite et l'AFD), les coopérations italienne (via le Ministère de l'intérieur italien) et allemande (GIZ, BMZ et Ambassade d'Allemagne), ainsi que les coopérations anglaise et américaine. Le Fonds CEDEAO/Espagne a financé une étude sur la libre circulation dans l'espace CEDEAO. L'Union européenne (via le 11ème FED, le Fonds Asile Migration et Intégration) et les UN (USAID, UNESCO, PNUD, ONU Femmes) se situent en deuxième position, l'OIM, des ONG internationales (Caritas, Coopérativa Sociale il Scenacolo, CCFD-Terre Solidaire, AVSI, Balafon Italie), des fondations (OSIWA, NED), le CICR, la diaspora malienne, des donateurs privés, etc., constituent les autres sources de financement. Globalement peu d'appels à projets sont lancés sur la thématique de la migration et les opportunités sont assez rares, ce qui induit des capacités financières assez limitées et une forte concurrence dans les demandes de subventions. Peu d'OSC ont été mises à contribution dans le cadre des projets financés par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne. Les rares OSC concernées ont été mobilisées dans la mise en œuvre d'un projet sur la traite, mis en œuvre par Expertise France.





Graphique 11: Principaux bailleurs internationaux, 2022, CRPM

<u>Graphique 12</u>: Budget des projets mis en œuvre par la société civile ivoirienne intervenant dans le domaine des migrations, 2022, CRPM

¹⁴ deux tiers des structures ont mené au moins deux projets sur la thématique dans la dernière décennie

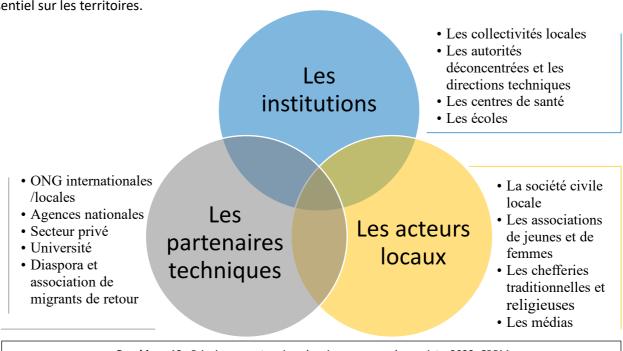




Le quart des projets recensés bénéficient d'un **budget de mise en œuvre** supérieur à 100 000 euros. Ils sont principalement mis en œuvre par des acteurs impliqués sur la question de la traite des personnes et l'insertion des populations vulnérables (SOS Exclusion, les centres de transit, ASAPSU), des associations actives sur les enjeux de paix, cohésion sociale, la recherche et les initiatives de Co développement local en lien avec le Mali (forte mobilisation des membres de la diaspora). En revanche, 24% des projets, spécifiquement des actions locales, mobilisent un budget de moins de 5 000 euros et plus d'un tiers moins de 10 000 euros. Des enveloppes budgétaires qui interrogent sur la visibilité, la lisibilité par les autorités et la pérennisation des initiatives.

La durée moyenne des projets est de moins de 2 ans, dont les deux tiers ont été mis en œuvre sur une période inférieure à une année. Certaines structures bénéficient de financements reconductibles chaque année (ex. : le CERAP, ASAPSU bénéficient du financement du CCFD - Terre Solidaire). Les projets les plus longs sont financés par le système des Nations Unies (5 ans), la Coopération italienne (3 ans) ou dans le cadre de la recherche (Global Challenges Research Fund – 5 ans).

Les partenaires de mise en œuvre jouent un rôle indispensable de facilitation et de mobilisation ; ils constituent un relai essentiel sur les territoires.



Graphique 13: Principaux partenaires de mise en œuvre des projets, 2022, CRPM

Des ONG ou associations internationales comme France-Terre d'Asile, Terre d'Afrique Tunisie, AVSI, Interpeace ou les Scouts de France ont été identifiées comme partenaires technique. L'OIM (partenaire des centres de transit sur la question spécifique du rapatriement des non ivoiriens dans leur pays d'origine), le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et la DGD ont également été cités en tant que partenaires clés de certains projets.

Enfin, les principaux bénéficiaires des projets sont les femmes, les jeunes, les leaders communautaires et religieux, les migrants de retour, les personnes victimes de traite et leur famille, les autorités administratives (préfectures et sous-préfectures dans le cadre d'actions de plaidoyer sur la libre-circulation des personnes) mais aussi les collectivités locales et les ivoiriens de l'extérieur dans la mise en œuvre d'actions de co-développement local. Le nombre de bénéficiaires oscille entre 5/10 pour les projets d'accompagnement et d'insertion des jeunes, et peut atteindre 100 000 personnes mobilisées lors d'actions de sensibilisation.





25

CHAPITRE 3. ETAT DU DIALOGUE ET BESOIN EN ACCOMPAGNEMENT

Structurer le dialogue et accompagner la capacité d'influence des OSC ivoiriennes

La mise en place de réseaux pour soutenir la réalisation d'objectifs communs

Des dynamiques de réseaux d'OSC autour de la thématique des migrations sont à l'œuvre en vue de favoriser la mutualisation des moyens, renforcer les capacités de dialogue et construire une approche collective des défis des migrations en Côte d'Ivoire. Elles permettent de structurer les interventions. Toutefois, elles manquent souvent de moyens pour leur animation/pérennisation. 5 réseaux spécifiques sur la thématique des migrations ont été recensés dans le cadre du travail cartographique :

- Le Réseau des Organisations Ivoiriennes et de la Diaspora pour le Développement et la Migration (ROIDM, à l'initiative des ONG Espoir Vie et PAIPS) Bouaké
- Le Groupement des OSC dans le domaine de la migration en Côte d'Ivoire (GOSMI-CI, à l'initiative de SOS Immigration clandestine)
- Le Réseau Ivoirien pour les Organisations de la Migration (RIOM à l'initiative de l'ONG PAIPS)
- Le Réseau sur la migration et la traite (à l'initiative de SOS Exclusion)
- La plateforme Contribution de la Société Civile Africaine à la Solution de la Migration Irrégulière (CSA-SMI)



LES DYNAMIQUES DE RÉSEAUX AUTOUR DE l'ENJEU DES MIGRATIONS, L'EXEMPLE DU ROIDM

Le Réseau des Organisations Ivoiriennes et de la Diaspora pour le Développement et la Migration (ROIDM) a été créé en août 2021. Il est composé des ONG Espoir-Vie, MOAE, Mouvement Humaniste Communautaire, PAIPS et du réseau Femme Espoir ainsi que de l'Association des ivoiriens pour l'Entraide et le Développement en Italie. Son siège est basé à Bouaké (région du Gbêkê) et il a pour objectif de lutter contre l'immigration irrégulière en Côte d'Ivoire par la promotion du développement local.

Les 5 réseaux cités ci-dessous sont soit naissants ou en cours de structuration. De l'analyse des initiatives en cours, bien qu'elles constituent des opportunités incontestables de structuration de la société civile ivoirienne et de réflexion continue autour de la thématique, il ressort des enjeux de leadership et des difficultés de fonctionnement organisationnel. A noter que la CSCI a initié un groupe de travail dédié à la thématique des migrations. Enfin, le Conseil National des Droits de l'Homme vient de mettre en place un mécanisme de dialogue État - Société civile autour des questions migratoires.



LE MÉCANISME CNDH - ONGs et ACTEURS DE LA MIGRATION

Le Conseil National des Droits de l'Homme est une autorité administrative indépendante créée par la loi 2018-900 du 30 novembre 2018. Il exerce des fonctions de conseil, mène des consultations, conduit des missions d'évaluation et formule des propositions au Gouvernement et à toutes autres autorités compétentes et ce, dans le cadre de la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme sur le territoire national. Officiellement lancé en mai 2022, le mécanisme CNDH - Migration est un cadre d'échange entre les acteurs étatiques et non étatiques intervenant sur la thématique de la migration. Il vise à encourager et susciter les

actions et politiques tenant compte des droits des migrants et contribuant à l'amélioration de la gouvernance migratoire en Côte d'Ivoire.

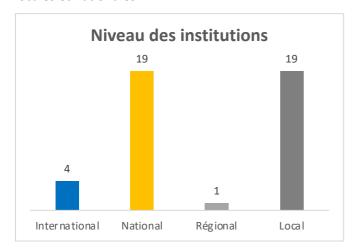




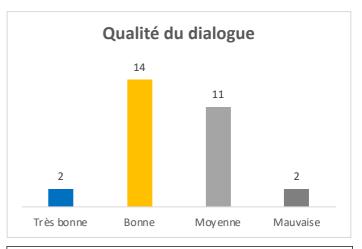
Un dialogue complexe et à structurer

A l'échelle internationale, les opportunités de participation à des rencontres autour de la migration sont peu fréquentes. Moins de la moitié des OSC interrogées ont eu l'occasion de participer à un temps fort dédié à la migration dans le courant des 10 dernières années. Seulement 4 structures ont pu contribuer aux débats lors d'un évènement organisé à l'échelle international. 50% des OSC sont membres de réseaux sur les enjeux migratoires et seulement 3 structures appartiennent à des réseaux au rayonnement international (Alliance Boardless, Observatoire de la société civile sur la Migration, WACTIPSOM, International Migration revue Forum, Scalabrini Institute for Human Mobility in Africa, MigrAfrique et le Collectif Loujna-Tounkarank).

Sur le plan national, l'une des préoccupations de la société civile ivoirienne ressortie suite à l'analyse de l'Avantprojet de loi portant modification de la loi relative aux associations en Côte d'Ivoire concerne l'absence de cadre de dialogue institutionnalisé entre l'État et les OSC autour de l'enjeu migratoire. La définition d'un processus de dialogue à toutes les échelles d'intervention, favorisera une pleine contribution des acteurs à l'élaboration des stratégies locales et politiques nationales. Les OSC interagissent de manière indifférenciée avec les institutions locales et nationales.



<u>Graphique 14</u>: Niveau des institutions avec lesquelles les OSC ivoiriennes dialoguent, 2022, CRPM



<u>Graphique 15</u> : Qualité du dialogue entre les OSC ivoiriennes et les institutions, 2022, CRPM

Témoignages d'acteurs

« Nous avons réussi à maintenir la société civile dans les échanges avec l'État sur les enjeux de migration. Les OSC sont reconnues. Mais il ne suffit pas d'inviter la société civile, nous souhaitons être au cœur des actions »

« Nous sommes associés uniquement pour de la figuration »

« Nous avons besoin d'échanges francs entre l'État et les migrants de retour »

« Le dialogue est bon mais la thématique de la traite n'est pas une priorité pour l'État »

« L'État fait des efforts mais ils sont encore trop timides. Il n'a pas compris le rôle des associations »

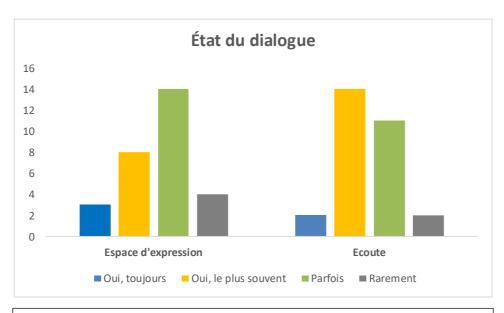
« On note des avancées dans le dialogue grâce aux bailleurs internationaux qui font de la participation des OSC une exigence »

« Le dialogue de haut niveau marche mieux lorsque nous sommes aidés par une organisation internationale dans le portage politique »





En fonction de la taille des structures, et de leur ancienneté dans le paysage associatif, la qualité du dialogue avec les institutions est plus ou moins bonne. Elle est renforcée, lorsque le portage politique est assuré par une organisation internationale. Les efforts de structuration de ce dialogue sont appréciés mais les actions sont trop éphémères pour garantir une réelle participation des OSC à la construction et la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les migrations.



<u>Graphique 16</u> : État du dialogue entre l'État et les organisations de la société civile ivoirienne autour de la thématique des migrations, 2022, CRPM

<u>Témoignages d'acteurs</u>

« Sur la thématique de la migration, il y a peu d'écoute. C'est le cas sur la question des droits des travailleurs migrants. La convention n'a toujours pas été ratifiée »

« Lorsque nous avons l'occasion de les réunir, nous avons une oreille attentive »

« Nous n'avons pas accès aux personnes décisionnaires, c'est très frustrant »

« Nous sommes écoutés, seulement il faut que l'écoute puisse apporter un retour positif »

« Nous devons aboutir à la formalisation d'un cadre de concertation permanent autour de la migration, entre l'État et la société civile, en lien avec la Direction Générale de la Diaspora »

La qualité de l'écoute est jugée bonne mais les occasions ne sont pas fréquentes. Il existe en effet très peu d'espaces d'expression ouverts à la société civile autour de la thématique. Certaines OSC ont contribué aux premiers échanges sur l'élaboration de la Politique nationale de migration, mais restent en attente d'information sur la suite du processus.

La rareté des espaces d'expression institutionnalisés et permanents ne favorise pas le dialogue. Pourtant, ces espaces sont indispensables à la participation des OSC et constituent des cadres d'information, de mise en débat et de négociation de consensus, de création de synergies d'actions, de mobilisation de fonds et d'influence pour les acteurs de la société civile. Ils sont également le lieu de partage d'expertise et de propositions pour l'amélioration des stratégies nationales.

En 2018, 10 Comités Régionaux de Lutte contre la Migration Irrégulière (CRLMI) ont été mis en place dans les régions





de San Pedro, Man, Odienné, Boundiali, Korhogo, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro, Bondoukou et le district d'Abidjan. Ils ont pour mandat la coordination des actions de sensibilisation sur la migration irrégulière au niveau régional et local et bénéficient d'un appui de l'OIM notamment dans l'organisation d'activités de sensibilisation sur les territoires. Selon les OSC interrogées, ces comités n'ont pas de base légale.

<u>Le Comité National de Lutte contre la Traite des personnes</u> constitue le seul cadre national institutionnalisé répertorié dans le cadre de la cartographie.



LE COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES (CNLTP)

Le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes a été créé par le décret n° 2017-227 du 13 avril 2017. Le CNLTP est un organe placé sous l'autorité du Premier Ministre, et est en charge de la mise en œuvre de la loi n° 2016-1111 relative à la lutte contre la traite des personnes en Côte d'Ivoire ainsi que de la stratégie et du plan d'action national. Il a pour missions de concevoir, coordonner et assurer la mise en œuvre des programmes et projets en vue de l'interdiction et de l'élimination de la traite des personnes. Il est composé de deux organes : un Conseil de Veille et d'Orientation Stratégique (organe de surveillance et d'alerte) et d'une Cellule Nationale de Coordination de la lutte contre la Traite des Personnes (organe technique opérationnel). Le Conseil de veille est présidé par la Première dame et composé de :

- représentants de Ministères, d'un représentant de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM),
- un représentant de l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC),
- un représentant des autres agences du Système des Nations Unies concernées par la traite des personnes,
- un représentant de la communauté des partenaires techniques et financiers,
- un représentant du Conseil Supérieur des Imams,
- un représentant de la Conférence Episcopale,
- un représentant de la Conseil National des Droits de l'Homme,
- un représentant de la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels

La Cellule Nationale quant à elle est présidée par le/la Ministre en charge de la Famille et de la femme et est composée de représentants de ministères et de trois représentants d'ONG.

Témoignages d'acteurs

« Nous sommes satisfait de la mise en place du CNLTP. Nous avons été écoutés mais beaucoup reste à faire. En revanche, nous n'avons pas eu de financements pour la mise en œuvre des actions »

« Lorsque le CNLTP a été mis en place il devait y avoir des OSC en son sein. Mais nous constatons que nous ne sommes pas membres officiels de ce comité. Nous sommes conviés en cas de besoin. En Tunisie, la participation des OSC est mentionnée dans le décret »

« Depuis 2012, nous sommes en échange avec l'ONUDC sur cette question. Nous avons lancé la loi ensemble. Cependant, lorsqu'il s'est agi de la mise en place du CNLTP, nous n'avons pas été associés »

« Nous rencontrons régulièrement des difficultés au niveau du Comité National de lutte contre la traite car il y a régulièrement des changements d'interlocuteurs. »

La mise en place du CNLTP est saluée par les OSC. Elles regrettent cependant de ne pas être partie prenante des organes mis en place. Les différents remaniements ministériels impactent également la qualité du dialogue rendant difficile l'identification des interlocuteurs. Le dernier remaniement ministériel a d'ailleurs enregistré la fusion du



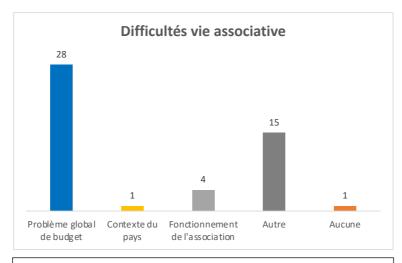


Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Intégration Africaine et des ivoiriens de l'extérieur.

Ainsi, lorsque des cadres de dialogue sont institutionnalisés, leur accès n'est pas toujours garanti. En outre, bien que la qualité de l'écoute soit plutôt bonne, rares sont les actions concrètes proposées par la suite. Les responsabilités semblant être partagées, les OSC rencontrées ont aussi relevé des besoins en renforcement de capacités pour assurer leur participation éclairée, pleine et entière aux débats.

Les acteurs de la migration entre quête de légitimité et capacités limitées

Les éléments abordés dans les deux précédentes parties laissent apparaître plusieurs défis auxquels les OSC intervenant sur la thématique des migrations doivent faire face. Elles évoluent dans un contexte socio-politique relativement stable mais encore très fragile, un cadre législatif en pleine refonte et des moyens très limités pour répondre à la complexité des enjeux migratoires en Côte d'Ivoire. En constante quête d'autonomie et de légitimité, elles doivent à la fois être visibles, lisibles et réaffirmer leur rôle et leur positionnement en tant qu'acteur de développement. Fragilisées par la rareté et la compétition dans l'accès aux ressources financières, elles se retrouvent dans l'incapacité de prévenir, innover et accompagner les processus de changement en cours.



<u>Graphique 17</u>: Difficultés rencontrées par rapport à la vie associative, 2022, CRPM

La mobilisation des ressources est la principale contrainte partagée par l'ensemble des OSC rencontrées (28 sur les 29 rencontrées). Comme déjà évoqué, les guichets de financements, et particulièrement dans le domaine des migrations, sont assez rares en Côte d'Ivoire. Les OSC ont le sentiment d'être en constante concurrence entre-elles, mais aussi avec l'État. Certaines évoquent une incompréhension quant au périmètre d'action de l'État et de l'OIM.

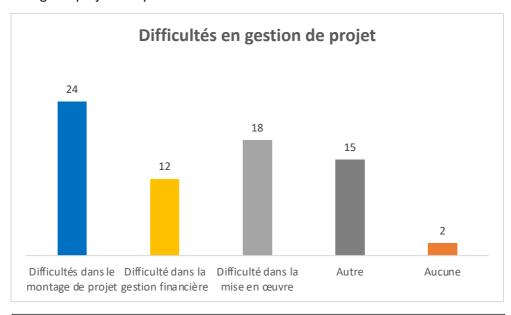
Témoignages d'acteurs

- « Les projets développés par l'OIM et l'État devraient être mis en œuvre par les OSC ivoiriennes »
- « L'État mène les mêmes actions sur le terrain que les OSC » (référence aux actions de sensibilisation)
- « Les OSC n'ont pas accès aux financements des partenaires qui sont captés directement par l'État »
- « Les institutions internationales mènent toujours des actions avec nous, mais plutôt pour assurer la mobilisation des migrants de retour »
- « La Direction Générale de la Diaspora devrait déléguer la maitrise d'ouvrage des projets et programmes aux OSC »
- « Nous n'avons aucune lisibilité sur la répartition des compétences entre l'État et la société civile sur cet enjeu de la migration ».





Les OSC sont souvent mobilisée pour la mise en œuvre d'actions ponctuelles et pour leur connaissance du terrain, et pas nécessairement dans la définition des stratégies et approches opérationnelles. Le rôle de la société civile en tant qu'acteur du développement doit certes être réaffirmé sur le plan législatif mais également dans la répartition des financements. Les acteurs sont donc fortement tributaires des appels à projets. Les quelques guichets disponibles sont difficiles d'accès pour les petites associations car des cofinancements sont souvent exigés et une expertise en montage de projet indispensable.



Graphique 18 : Difficultés rencontrées dans la gestion de projet, 2022, CRPM

La grande majorité des OSC (24 sur les 29 interrogées) font état de difficultés dans le montage de projet, spécifiquement sur l'élaboration du budget, le plan de financement et la formulation des indicateurs. Plus de 60% des OSC rencontrent également des difficultés dans la mise en œuvre des projets tant sur le plan financier (rythme de décaissement des bailleurs, comptabilité interne) que sur le plan technique (consolidation des rapports techniques et financiers).

Témoignages d'acteurs

« Je ne sais plus comment monter mes projets, chaque bailleur à ses lignes directrices. Les bailleurs devraient changer leur approche avec les OSC et partir sur la base de l'idée de projet. L'OSC serait ensuite accompagnée pour adapter l'action. »

« Nous manquons de personnel technique pour la construction des projets »

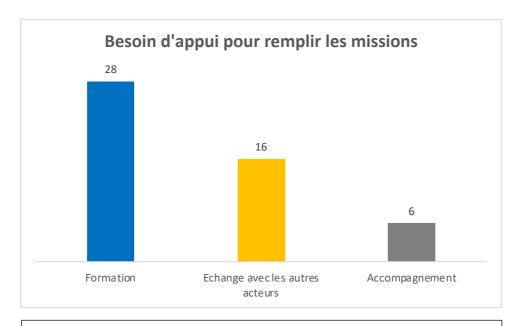
« Les temps de décaissement sont souvent longs, ce qui nous contraint à préfinancer les activités »

« Nous sommes obligés de faire appel à des cabinets spécialisés moyennant des financements »

Des difficultés ont également été signalées dans les domaines de la recherche de financements, du suivi-évaluation et de la capitalisation. Une meilleure connaissance des procédures des principaux bailleurs permettrait d'optimiser la mise en œuvre des projets.







Graphique 19: Besoins d'appui pour remplir les missions, 2022, CRPM

L'ensemble des OSC confirme un besoin en renforcement de capacités par le biais de formation et d'échanges avec les autres acteurs intervenant dans le domaine des migrations. Un accompagnement spécifique est également sollicité dans la recherche de financements et la communication institutionnelle.

Les besoins en formation exprimés concernent la gestion de projets, la vie associative et la thématique de la migration. Le tableau ci-dessous recense les principaux besoins exprimés.

| | Gestion de projet | Montage de projet, Suivi-évaluation, Plan de financement/recherche de financements, gestion financière, Méthodologie, impact et engagement, appropriation citoyenne, apprentissage, capitalisation, comptabilité, techniques d'approche communautaire |
|--|-------------------|---|
| | Vie associative | Plaidoyer/lobbying, structuration et gouvernance associative, communication institutionnelle, numérique/communication digitale et visibilité de l'association, lobbying, archivage, sécurisation des données |
| FORMATION | Migrations | Droits humains, rapatriement/expulsion des migrants, cadre juridique, Migration et développement, droits et devoirs des migrants, prise en charge psychologique, normes internationales, gestion des ressources naturelles, orpaillage, migrations irrégulières, assistance et protection, prise en charge des migrants, scolarisation de la jeune fille, santé de la reproduction, droits des femmes et des enfants, la production de données : stratégies de dissémination des résultats et acceptabilité des données par les décideurs |
| ÉCHANGE AVEC LES ACTEURS (forums, colloques, séminaires) | Migrations | Les enjeux de la migration, la traite et la migration, la protection et le droit des migrants, la mobilité Sud-Sud, la production de données, partage d'expériences sur les thématiques d'intervention, la prise en charge des migrants, le retour volontaire et la protection des victimes, la traite des personnes dans l'espace CEDEAO |





Accompagner la capacité de dialogue et d'influence des OSC ivoiriennes

Au regard de l'ensemble des enjeux répertoriés dans le cadre de cette cartographie, pour garantir un dialogue fécond et structuré entre OSC et institutions locales et nationales autour des enjeux des migrations, il convient d'agir sur l'ensemble des éléments décisif de l'écosystème associatif en Côte d'Ivoire. Il s'agit donc d'accompagner :

- Une redéfinition du positionnement et du rôle des OSC en tant qu'acteur clé dans la gouvernance des migrations qui passera inévitablement par la redéfinition des rôles de chaque catégorie d'acteurs (incluant les bailleurs de fonds)
- La montée en compétences et en expertise des acteurs (repérer et travailler sur des enjeux prioritaires, efficience dans la mise en œuvre des actions, qualifier le plaidoyer, maitrise des cadres législatifs, capacités à dialoguer et influer sur les politiques publiques)
- L'émergence et la structuration de mécanismes de dialogue autour de la migration
- La participation de la société civile à la mise en œuvre des programmes issus des appuis budgétaires extérieurs reçus par l'État (de la conception à la mise en œuvre et au suivi-évaluation)
- La prise en compte d'une approche territoriale de la gouvernance des migrations, la migration étant une réalité locale

Des synergies d'action sont également à penser avec d'autres initiatives en cours sur la thématique. En interne d'Expertise France avec le Projet d'Appui à la Lutte contre la Traite des Personnes (ALTP) dans les pays du Golfe de Guinée, avec l'OIM, en vue de renforcer la participation des OSC à l'élaboration de la politique nationale de migration et en lien avec la délégation de l'Union européenne dans le cadre du projet Liane II. Certaines OSC interrogées ont pu bénéficier de l'appui du projet.



LE PROJET LIANE POUR RENFORCER LES CAPACITÉS DE DIALOGUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE

Le projet LIANE II est partie intégrante du programme de l'Union européenne d'appui à la société civile du 11ème FED et a pour ambition de consolider et de pérenniser l'intervention financée dans le cadre u 10ème FED visant à créer un environnement propice à la participation de la société civile en tant qu'acteur de développement et de dialogue politique. Ce projet vise à :

- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel
- le renforcement du dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la Société Civile
- L'affirmation de la crédibilité et la légitimité des OSC

Ces trois axes se proposent de contribuer à l'amélioration de la gouvernance démocratique et de la promotion du dialogue et de la paix à travers la promotion de collaborations constructives entre l'État et la société civile, et par son biais, des citoyens dans le processus de la vie politique, économique et sociale du pays.

S'agissant des actions de renforcement de capacités, un appel à proposition de près de 2 millions d'euros a été lancé en vue de financer directement 60 OSC ivoiriennes. L'appel à propositions s'articule autour de deux priorités :

- Appui à la mise en œuvre d'actions concrètes des OSC par le financement d'initiatives en direction des pouvoirs publics au niveau national et local
- Appui aux actions de renforcement des capacités internes des faitières





CHAPITRE 4. ANNUAIRE DES OSC INTERVIEWÉES

| Nom de l'association | Adresse siège : numéro, rue et ville | Nom du président de l'association | Numéro de contact de l'association (indicatif pays+téléphone) | Adresse e-mail de contact de l'association | Site internet |
|---|---|--|---|--|------------------------------|
| Réseau ouest africain de Lutte contre l'Immigration Clandestine (Realic) | Quartier d'Angré, Cocody, Abidjan | Mme Florentine Djiro | 2252722246268 | Contact@realic-ci.org | www.realic-ci.org |
| Forum de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest (section Côte d'Ivoire) | Cocody Angré OSCARS. Résidence Aurores App A32, Abidjan Côte d'Ivoire | Drissa Soulama | 2252722526274 | foscaoci@gmail.com | www.foscao-ci.org |
| Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) | Rue Jean Mermoz, Cocody, Abidjan | M. Le Père Loua Yacinthe | 2250141314445 | asmu@cerap- inades.org | https://cerap- inades.org |
| Forum des jeunes de Côte d'Ivoire (FOJECI) | Angré Château, Cocody, Abidjan | Kouadio Kan Yves Cédric | 2250767571267 | kouassigermain789@ gmail.com | |
| SOS Exclusion | Yopougon Niangon, Abidjan | M. Moussa Touré | 2250707884886 | sosexclusion@yahoo. fr | |
| Association des Migrants pour l'Assistance et la Réinsertion (AMAR) | Abobo, Abidjan | M. Menéné Adam's DOSSO | 2250505645845 | gouverneuradamsdos so@gmail.com | |
| Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) | Quartier d'Angré, Cocody, Abidjan | Mahamadou Kouma | 2252722424931 | convention225@gma il.com | www.csci.group |





| SOS immigration | Riviera Abidjan | Wossama Marc KONE | 2250708480686 | ouattis2@gmail.com | |
|--|---|--------------------------------------|---------------|--|--------------------------|
| clandestine | • | | | | |
| Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) | Plateaux Vallons, Cité LEMANIA 08 BP 584 Abidjan 08 | Eugène AKA AOULE | 2252722515170 | ardci@hotmail.com / cap2ardci@gmail.co m | |
| Comité de Développeme nt Communauta ire de Kennedy (CDC Kennedy) | CSUCOM Centre de Santé communaut aire de Kennedy Abobo, Abidjan | M. Nemasse Coulibaly | 2250707898899 | cdc.kennedyplus@g mail.com | |
| DIASPORA Hebouca yeou (entraidons- nous) | Pas de siège pour le moment | ENAN Tanoh Henri-Claude | 2250565557890 | irenetuebou@gmail.c om | |
| Institut pour la bonne Gouvernance , le Développeme nt et la Prospective (IGDP) | Riviera Cocody, Abidjan | DR Vasseko KARAMOKO | 2250505394029 | kandoamedeesoum @gmail.com | www.igdp-ong.org |
| Côte d'Ivoire Prospérité (CIP) | Abobo N'dotré, Abidjan | Pasteur Klossail Patrick | 2250707615427 | ciprosperite@yahoo.f r | |
| PAIPS | Adjamé, 80 Logements, Bâtiment B, 3ème Etage, porte18, Abidjan | Ayeden Alexis Eko | 2250789548421 | aiglev2000@yahoo.fr | www.paipsong.org |
| Espoir Vie | 09 BP 4168 Abidjan 09 et à Bouaké | M. Claude François Konan KOFFI | 2250748055836 | espoirvieong@yahoo .fr | www.ongespoirvie. org |
| Lutte Contre l'Immigration Irrégulière, Secours, Assistance et Développeme nt (LEISAD) | Palais de Justice, Yopougon Kouté, Abidjan | M. Kouakou Hervé N'Dri | 2250504062545 | onglisad225@gmail.c om | www.ongleisad.org |





| CAVOEQUIVA | Adjamé Fraternité, Abidjan | Clémént Irié Tra | 2250505842475 | ong_cavoequiva@ya hoo.fr | www.ongcavoequi va.org |
|--|---|----------------------------|---------------|--|---------------------------|
| Initiative de Dialogue et Recherche- Action pour la Paix (Indigo Côte d'Ivoire) | Cocody 2 Plateaux les Perles, llot 25 - Lot 283, Cité les Versants 2, Rue des Lacs, Villa n° 283, Abidjan | M. Severin Kouamé | 2252722429672 | Kouassi.indigo.ci@g mail.com / moniquedagniko@in digoci.org | www.indigoci.org |
| Réseau Ivoirien des Diplômés de la Diaspora (RIDD) | Cocody en face de l'ENA, Espace coworking MyAdress | M. Steve ESSIS | 2250704005630 | reseau.ridd@gmail.c om | www.ridd.ci |
| ASAPSU | Cocody Riviera 3 Allabra Réconciliati on Villa 93 Abidjan Côte d'Ivoire | Mme Solange Koné | 2252522010260 | info@asapsu-ci.org | www.asapsu-ci.org |
| Ligue Ivoirienne des Droits de I'Homme (LIDHO) | Cocody, Cité des Arts (non loin de l'école de gendarmeri e), Abidjan | Willy Alexandre NETH | 2252722441763 | lidhosiege@lidho.ci | www.lidho.org |
| Conseil Supérieur de la Diaspora malienne en Côte d'Ivoire | Plateau, Immeuble du Mali, Porte 104, 1er étage, Abidjan | M. Nouhoum Diallo | 2250707762683 | conseildiaspora61@g mail.com | www.csdmalienne. |
| Association pour la solidarité et le développeme nt des ressortissants de la commune de Toya en Côte | logements (en face de la pharmacie Koro), Adjamé, Côte d'Ivoire | M. Mohamed DOUCOURE | 2250709040996 | cissekaw@gmail.com | |





| d'Ivoire (ASDRCT-CI) | | | | | |
|--|--|------------------------------------|---------------|----------------------------------|--------------|
| Badakanou (Association des ressortissants pour le développeme nt de BADANI) | Place Ibrahima Koné, Anyama, Côte d'Ivoire | M. Adama Sidibé | 2250787650204 | nouhdial@yahoo.fr | |
| RÉSEAU DES ORGANISATI ONS IVOIRIENNES ET DE LA DIASPORA POUR LE DEVELOPPEM ENT ET LA MIGRATION (ROIDM) | Quartier N'gattakro, Bouaké, région du Gbêkê, Côte d'Ivoire | Claude François Konan KOFFI | 2250505452987 | reseau.migration.ci@gmail.com | |
| MOAE (bonheur en baoulé) | Bouaké | Mme Aya Olga KOUADIO | 2250545292987 | ongmoae@yahoo.fr | |
| Mouvement Humaniste Communauta ire | Bouaké, Côte d'Ivoire | M. Jean Roméo Cyrille MOUSOH | 2250143264549 | mcyrille2002monsoh @gmail.com | |
| Réseau Femmes Espoir | Bouaké, Côte d'Ivoire | Marie Stéphane KLAH | 2250708139063 | espoirvieong@yahoo .fr | |
| Centro di Volontariato Internazional e (CEVI) | Via Torino 77, 33100 Udine Italie | Monica CUCCHIARO | 2250799058132 | martina.blasig@cevi. ngo | www.cevi.ngo |





ANNEXE 1. MÉTHODOLOGIE

Approche méthodologique

Le présent document est la synthèse des données collectées auprès de 29 organisations de la société civile, le CNDH - CI, le CNFCI, la DGD et l'OIM. Le travail de cartographie a suivi un séquençage en 3 étapes :

Étape 1 // Cadrage de la mission

Une réunion de prise en main des outils de collecte s'est tenue le 26 avril 2022.

Des réunions de cadrage avec le point focal (la CSCI) et les membres du comité de suivi national en Côte d'Ivoire ont été organisées.

- Une réunion du Comité national Côte d'Ivoire a été organisée en date du 12 mai à 10h au siège de la CSCI
- Un premièr listing de 12 contacts d'OSC intervenant dans le domaine de la migration a été transmis par les membres du comité de suivi national
- Un courrier d'information a été envoyé certains acteurs de la liste par la CSCI
- D'un commun accord avec les membres du comité, une prospection a été lancée pour assurer une pluralité d'acteurs à interroger et respecter les critères d'échantillonnage (taille, localisation et thématique d'intervention)
- Des prises de contact régulières avec le point focal ont été organisés pour le suivi de la prestation

Étape 2 // Collecte de données en Côte d'Ivoire

La phase de collecte de données s'est concentrée au niveau de la capitale, Abidjan pour les échanges en présentiel et via zoom/téléphone pour les zones de fortes migrations (Daloa, San Pedro, Bouaké, etc.). Sur la base de la liste des acteurs établie en lien avec le comité national Côte d'Ivoire. Pour faciliter la prise de RDV en vue des entretiens, un outil en ligne a été mis en place : https://xoyondo.com/dp/1q755DH05K78EgJ La phase de collecte de données a duré 30 jours

Étape 3 // Production d'une analyse qualitative

Sur la base des éléments recueillis lors des entretiens et une courte bibliographie, le présent rapport d'analyse qualitative a été produit. Il présente une synthèse des éléments clés des entretiens (thématiques d'intervention, besoins des OSC, état du dialogue entre OSC et autorités sur les politiques migratoires, etc.) en vue d'orienter l'équipe programme sur les besoins des acteurs et adapter la phase de renforcement de capacités.

Limites de l'étude cartographique

- Cartographie d'une ampleur et profondeur relative compte-tenu des ressources disponibles et du temps contraint.
- Certaines organisations ont vu un renouvellement total de l'équipe de direction engendrant un biais dans la restitution des activités en lien avec la thématique de la migration menées avant leur prise de fonction/ L'enquête ne reposant que sur une base déclarative, il n'a pas été possible de croiser les données. Certaines structures ne sont donc pas valorisées à hauteur de leur expérience/expertise sur la thématique
- Lecture approximative des concepts liés au milieu associatif : confusion entre membres et salariés ou encore entre salariés et bénévoles
- Absence d'enquête conduite en France. Le questionnaire étant relativement long à administrer (plus de 2 heures) et les associations n'étant pas toutes enclin à répondre par téléphone/zoom, il n'a pas été





- possible d'interroger les organisations de la diaspora identifiées (Fédération des Associations de la Diaspora Ivoirienne FADIV, Association filles à l'école et Solidarité, Club des chefs d'entreprises de la diaspora ivoirienne en France).
- La délégation du choix des OSC au comité de suivi national qui a pu s'avérer limitante compte-tenu de la récence des ONG intervenant dans le domaine de la migration. Avec l'accord du comité de suivi national, la consultante a été amenée à prospecter des OSC en dehors de la liste communiquée





ANNEXE 2. BIBLIOGRAPHIE

- Tendances récentes de l'immigration ivoirienne : https://www.oecd-
 ilibrary.org/sites/5c8e4d92-fr/index.html?itemId=/content/component/5c8e4d92-fr
- OIM ONU Migration, État de la migration dans le monde 2022
- OCDE/CIRES (2017), Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris
- OCDE (2022), Les émigrés ivoiriens, maliens et sénégalais dans les pays de l'OCDE : un tour d'horizon
- Friedrich Ebert Stiftung (2021), Le migrant en Côte d'Ivoire : Profil, perceptions, préférences et degré d'intégration
- Union européenne, Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile, 2016-2020
- OIM (2020), Rapport de profilage des migrants ivoiriens, Mai 2017-Mai 2020
- EU-DiF (2021), Cartographie de l'engagement de la diaspora en Côte d'Ivoire
- UE, Feuille de route de l'Union européenne pour l'engagement envers la société civile, 2016-2020
- UE, Étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire, 2010
- CERAP-UE, cartographie de la contribution des organisations de la société civile à la gouvernance sectorielle en Côte d'Ivoire, 2020